

RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2020

Le deux octobre deux mil vingt, dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert LANCHON, Maire.

Étaient présents :

MM. Jean-Robert LANCHON, Pascale BOUCLET, Stéphanie COCATRIX, Raymond CARPENTIER, Jean GIARD, Pierre LECONTE, Bernard LEMOINE, Christelle LEVILLAIN, Serge MAJOREK, Christophe VATTEMENT, Chantal VIRMONTOIS.

Absents : Néant.

Madame Christelle LEVILLAIN est élue secrétaire de séance.

Avant d'approuver le compte rendu de la dernière réunion, Monsieur CARPENTIER s'étonne de voir dans l'ordre du jour la destruction des nids de frelons et de guêpes alors qu'il avait demandé, lors de la dernière réunion, s'il fallait délibérer sur ce sujet et qu'une réponse négative lui était parvenue. Madame BOUCLET répond que ce point sera discuté tout à l'heure.

Le compte rendu de la réunion du 28 juillet 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE L'ÉCLAIRAGE LED : CONVENTION TRIPARTITE

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la mise en place de l'éclairage LED sur la commune d'Ocqueville, trois conventions tripartites sont proposées.

Le Conseil Municipal, dans la mesure où la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre s'engage à rembourser les travaux concernant le lotissement les Chênes accepte de prendre à sa charge la participation financière due au Syndicat Départemental d'Energie pour les travaux à réaliser sur les 3 domaines de la commune suivants :

- remplacement de 5 bornes du parking de la mairie, route de la Côte d'Albâtre, pour 1 198,53 € ;
- remplacement de 4 lanternes, route de Frémard, pour 2 607,85 € ;
- remplacement de 3 lanternes, rue de la Prairie (lotissement les Hêtres), pour 1 362,24 €. (11 pour).

IMPLANTATION POTEAUX POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :

Monsieur le Maire communique au Conseil le nouveau projet d'implantation de 26 poteaux en bois pour le déploiement de la fibre optique répartis comme suit :

- Rue de la Corderie : 6 poteaux
- Route d'Inglemare, Chemin des Chaumiers : 5 poteaux
- Route de Catteville : 2 poteaux
- Chemin de Froberville : 3 poteaux
- Route du petit veauville : 1 poteau
- Rue des Estaminets : 3 poteaux
- Impasse de Froberville : 3 poteaux
- Route d'Inglemare : 1 poteau
- 23 Route de Catteville : 2 poteaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'implantation des 26 poteaux pour le déploiement de la fibre optique dans la mesure où la Communauté de Communes s'engage à l'enfouissement des réseaux le plus rapidement possible. (9 pour, 2 contre : M. Raymond CARPENTIER et M. Pierre LECONTE).

CONVENTION DE SERVICE COMMUN INFORMATIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE :

Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux services communs non liés à une compétence transférée,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que l'article L.5211-4-2 du C.G.C.T dispose que : « *en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres (...) peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles (...)* ».

Considérant la technicité de l'outil informatique,

Considérant les différentes formes de mutualisation prévues par la loi, dont la mise en place d'un service commun entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et ses Communes membres afin de regrouper les moyens humains et techniques affectés par ces entités à une même mission,

Considérant, qu'au regard des sollicitations communales récurrentes, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a mis en place, depuis quelques années, un service commun informatique afin de mutualiser les ressources humaines communautaires et ce, pour une durée d'un an reconductible 3 fois, dans la limite de la durée initiale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : (11 pour).

- approuve le renouvellement du service commun en matière informatique entre la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la Commune d'Ocqueville, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, dans la limite de la durée initiale,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

REMBOURSEMENTS : ACOMPTES LOCATION SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison des contraintes sanitaires liées au Coronavirus, la Commune s'est trouvée dans l'impossibilité de louer la salle des fêtes. Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de remboursements des personnes ayant versé un acompte pour réservation alors que la salle n'était plus disponible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler les titres concernés afin de rembourser les personnes n'ayant pas disposé de la salle des fêtes.

Les crédits seront inscrits à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) du budget primitif 2020. (11 pour).

ACQUISITION DE JEUX D'EXTÉRIEURS : OPÉRATION D'ORDRE BUDGÉTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient d'effectuer une opération d'ordre budgétaire afin de régulariser l'imputation du mandat n°248 de l'année 2018 relatif à l'acquisition de jeux d'extérieurs.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Chapitre 041 Dépense d'Investissements :

Article 2128 Autres agencements et aménagements de terrains : 8 304,00 €

Chapitre 041 Recette d'Investissements :

Article 2188 Autres immobilisations corporelles : 8 304,00 €

Monsieur le Maire explique au Conseil que les crédits ne sont pas prévus au budget primitif pour régulariser cette imputation budgétaire.

Le Conseil Municipal décide de transférer les crédits nécessaires à cette opération d'ordre budgétaire par l'opération suivante :

Chapitre 041 Dépense d'Investissements :

Article 2128 Autres agencements et aménagements de terrains : + 8 304,00 €

Chapitre 041 Recette d'Investissements :

Article 2188 Autres immobilisations corporelles : + 8 304,00 €

(11 pour).

DÉCISION MODIFICATIVE : CONSIGNES GAZ – TITRES ANNULÉS LOCATION SALLE DES FÊTES : TRANSFERTS DE CRÉDITS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les bouteilles de gaz utilisées auparavant pour le désherbeur thermique n'existent plus, la commune doit donc prévoir l'acquisition de nouvelles bouteilles.

Il convient donc de prévoir à l'article 275 du budget 2020, des crédits pour deux consignes de gaz.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de prévoir également à l'article 673 les crédits relatifs aux remboursements des acomptes de locations de la salle des fêtes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de transférer les crédits nécessaires pour financer ces dépenses par l'opération suivante :

Investissement :

Dépenses : 275 : + 20 €

(Dépôts et cautionnements versés)

Recettes : 275 : + 20 €

(Dépôts et cautionnements versés)

fonctionnement :

Dépenses : 673 : + 220 €

(Titres annulés sur exercice antérieurs)

Dépenses : 022 : - 220

(Dépenses imprévues)

(11 pour).

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE POUR LE PÉRISCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention de mise à disposition des locaux de la salle polyvalente, dans le cadre de l'activité périscolaire organisée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, arrive à échéance le 31 décembre 2020 et doit être renouvelée pour le 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire soumet le nouveau projet de convention à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de mise à disposition des locaux de la salle polyvalente dans le cadre des activités périscolaires, organisées par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour les années civiles 2021, 2022 et 2023. (11 pour).

DESTRUCTION DES NIDS D'HYMÉNOPTÈRES :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de prendre en charge, à hauteur de soixante-dix euros (70 €), une partie de la facture des habitants d'Ocqueville pour la destruction des nids d'hyménoptères (guêpes, frelons).

Les administrés de la commune contacteront l'entreprise de leur choix pour la destruction des nids d'hyménoptères et régleront directement la facture. La commune effectuera un remboursement dans la limite de 70 € sur présentation de la facture de l'intervention dûment acquittée et d'un relevé d'identité bancaire. Les crédits sont prévus à l'article 6288 du budget primitif 2020. (11 pour).

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Cany-Barville demandant la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants Sasha et Habby CONDÉ, scolarisés à Cany-Barville et domiciliés à Ocqueville. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à participer aux frais de scolarisation de 1 000 € pour Sasha, dans la mesure où le transfert de commune de scolarité a été accepté en concertation avec l'enseignante de l'école maternelle d'Ocqueville et Monsieur le Directeur de l'école élémentaire d'Ocqueville. Par contre, le Conseil Municipal refuse de prendre en charge les frais de scolarisation pour Habby étant donné que la Commune d'Ocqueville dispose des écoles du regroupement du SIVOS de Sainte-Colombe. (11 pour).

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Pascale BOUCLET est nommée correspondante de la commune pour les enquêtes auprès des ménages de L'INSEE.

- Madame Stéphanie COCATRIX est nommée correspondante défense de la commune auprès du ministère des armées.
- Madame COCATRIX est invitée à quitter la salle. Monsieur le Maire présente au Conseil les devis pour la réfection de la peinture de l'école maternelle (hall d'entrée, salle de classe et salle de motricité). Monsieur COCATRIX présente un devis de 9 311,21 € TTC (y compris la peinture du plafond de la salle de classe qui est estimée à 1 209,31 € TTC). L'entreprise INDIGO estime ces travaux à 7 966,18 € TTC, sans compter la peinture du plafond de la salle de classe. Le Conseil Municipal opte pour le devis de l'entreprise COCATRIX d'un montant de 9 311,21 € TTC. La peinture du hall d'entrée sera effectuée en fin d'année, les travaux de réfection des salles de classe et de motricité sont prévus en juillet et août 2021.
- Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Thierry SOULET concernant la reliure des registres de l'état-civil pour un montant de 306,48 € HT.
- Un rapport concernant le projet d'implantation des poteaux pour la lutte contre les incendies a été effectué par Eaux de Normandie. Un rendez-vous est prévu le 5 novembre pour étudier la possibilité d'implanter de nouvelles bornes.
- Madame BOUCLET informe le Conseil que la SARL GUÉRILLON FRÈRES devrait exécuter les divers travaux de maçonneries prévus dans la commune, depuis l'année dernière, en février / mars 2021. En ce qui concerne le projet de création d'un préau à l'école maternelle, la commune est en attente de devis actualisés.
- Une réunion a été programmée avec le CEREMA qui propose de revoir l'emplacement exact des indices de cavités souterraines. Monsieur CARPENTIER évoque qu'avec le PLUI, la compétence aurait pu appartenir à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.
- L'atelier DELANDEMARE doit repiquer les vitraux de l'église.
- L'entreprise BOULAIS a envoyé le rapport de visite annuelle concernant l'entretien de l'orgue. L'orgue est en bon état.
- La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a versé le solde relatif à l'acquisition des jeux d'extérieurs.
- Madame COCATRIX, déléguée auprès du Syndicat des Bassins Versants, rend compte de la dernière réunion de cet organisme.
- Monsieur VATTEMENT, délégué auprès du Syndicat du Collège, s'excuse de n'avoir pas pu assister à la réunion prévue par cet organisme.
- Le stage effectué par Monsieur Valentin TROLET, auprès de Monsieur ARMAND, Agent communal, a donné entière satisfaction. La possibilité d'une rémunération et d'une création de poste à mi-temps ont été évoquées.
- Un courrier sera adressé aux Ocquevillais afin de les informer de l'annulation du repas des aînés et de la mise à disposition par la Communauté de Communes d'un masque en tissu par habitant.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que la salle polyvalente d'Ocqueville sera mise à la disposition de l'Etablissement Français de Sang en partenariat avec le ROTARY CLUB, le samedi 10 octobre 2020, pour une collecte de sang.
- Madame COCATRIX informe le Conseil qu'elle s'occupe de la mise à jour du plan de sauvegarde communal.
- Monsieur GIARD communique au Conseil la mise en service du site internet communal « <https://ocqueville.fr> » et invite les Conseillers à lui proposer des idées afin d'enrichir le site au fil du temps.
- Monsieur CARPENTIER communique au Conseil que le Tribunal Administratif a rejeté la demande de Monsieur LANCHON concernant les élections municipales.
- L'acquisition d'un panneau de signalisation et le traçage de zébras sont envisagés au niveau de la D 70 afin de sécuriser l'école maternelle.
- Monsieur CARPENTIER informe le Conseil des nouveaux horaires du passage du dépôt de pain. (jeudi 10 H 45 et samedi 11 H 00), Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir été informé.
- La séance est levée à 21 H 15.